

## Formation RH21 : Calculer et mettre en œuvre l'index d'égalité professionnelle

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 6 août 2020

### Présentation

Vous souhaitez mettre en œuvre l'index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes et cerner les marges d'adaptation à la situation de votre association face à la complexité du dispositif.

### Objectifs de la formation

- ✔ S'approprier le décret du 8 janvier 2019 relatif à la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- ✔ Calculer l'index et les indicateurs qui le composent
- ✔ Prendre les éventuelles mesures de correction

### Public

- ✔ DRH, RRH, Chargé(e) de projet mixité-diversité

### Pré-requis

Pratiques professionnelles en lien avec la gestion des ressources humaines

### Programme

#### Le cadre légal

- Les enjeux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Les entreprises visées par la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 et le planning d'application
- L'index en 4 ou 5 indicateurs
- Le rôle du référent égalité

#### La méthodologie et la définition du périmètre d'application

- La période de référence et les salariés à prendre en compte
- Les éléments de rémunération à retenir dans le calcul de l'index : analyse et extraction des éléments
- La méthode de calcul
- Les outils de calcul à disposition

#### Les indicateurs et leur calcul

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes : constitution des groupes de salariés, application des règles de calcul et du seuil de pertinence, barème
- Les écarts de taux d'augmentations individuelles de salaires et de taux de promotion entre les hommes et les femmes : seuil, application des règles de calcul, mesures correctives en lien avec les résultats de l'indicateur 1
- Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : règles de calcul et barème
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : règle de calcul et barème
- Les indicateurs incalculables : les situations et la marche à suivre

#### La publication du résultat et ses suites

- L'obligation de publication

- ✓ L'information au CSE et à la Direccte
- ✓ La mise en conformité : plan d'actions et lien avec les autres obligations en matière d'égalité professionnelle
- ✓ Le constat de manquement et les sanctions : délai, procédure, montant...

## Les plus de la formation

- ✓ Approche pragmatique et opérationnelle par l'alternance d'apports théoriques et pratiques
- ✓ Quizz, mise en situation, échanges de pratiques

## Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

## Formations complémentaires

- ✓ Répondre à vos obligations légales en matière d'égalité professionnelle femmes / hommes - RH14
- ✓ Recrutement et non-discrimination - Enjeux, obligations, situations et comportements à risques, prévention - RH17
- ✓ Manager la diversité dans son équipe - M11

### Dates

#### En inter - Présentiel:

- ✓ Pas de session prévue prochainement

#### En inter - Distanciel:

- ✓ Pas de session prévue prochainement

## Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande
- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré  
sous le numéro 11 75 54735 75.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation  
formation@nexem.fr  
Tél : 01 55 45 33 02